



Société anonyme au capital de 981 475 408,75 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

TROISIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2025

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2025
sous le numéro D-25-0088.
3^{ème} amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 octobre
2025 sous le numéro D-25-0088-A03.



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 30 octobre 2025 sous le numéro D-25-0088-A03
auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable
conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de
titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un
résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par
l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	6
3.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	28
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES.....	29
5.	RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	36
6.	TABLE DE CONCORDANCE	38

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1.1 Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 12 à 14 du document d'enregistrement universel 2025

Environnement économique et réglementaire européen

Sur le plan réglementaire, les autorités politiques continuent de s'adapter à la nouvelle donne géopolitique et économique mondiale.

Ainsi, dans un contexte géopolitique dégradé depuis l'invasion de l'Ukraine, **l'Union Européenne a poursuivi ses réflexions autour de son autonomie stratégique** avec, en janvier 2025, la publication de sa boussole pour la compétitivité qui porte l'ambition de relever trois défis de l'économie européenne que sont le retard d'innovation, la décarbonation et la réduction des dépendances. Cette ambition s'incarne également dans le *Clean Industrial Deal* de février 2025, qui vise la réduction du prix de l'énergie et l'accélération de la décarbonation et s'inscrit dans la suite d'autres annonces autour des investissements d'infrastructures (Next Generation EU), énergétiques (REPowerEU) et de défense (European Defense Industrial Strategy). Sur ce dernier point, la Commission européenne a dévoilé sa nouvelle stratégie pour renforcer l'industrie de défense de l'Union européenne d'ici à 2030 et assurer la sécurité du continent sur le long terme en publiant le 19 mars 2025 le « *White Paper for European Defence* » (et son corollaire, le *Defence Readiness Omnibus* de juin 2025), quinze jours après la présentation du plan d'investissement « ReArm EU ». En France en particulier, l'ancien gouvernement a réussi à porter ses projets d'autonomie stratégique et d'investissement productif en encourageant la réindustrialisation verte et innovante et le renforcement de l'attractivité économique de la place de Paris. La politique de tarifs douaniers unilatéraux adoptée par la nouvelle administration américaine à la fin du premier trimestre 2025 est venue renforcer la pression sur l'économie européenne et confirmer l'urgence des réflexions relatives à l'attractivité de ses marchés et à la compétitivité de ses acteurs.

L'environnement économique, toujours marqué par des taux d'intérêt élevés, continue de préoccuper les autorités réglementaires dans un contexte de resserrement budgétaire. Dans ce cadre, les banques européennes ont déjà fait face à de nouvelles mesures pesant sur leur rentabilité (prélèvements fiscaux exceptionnels par certains pays membres, durcissement des exigences de réserves de la Banque Centrale Européenne). En France, les débats parlementaires ont abouti à des propositions législatives consuméristes et à des engagements des banques dont les impacts restent, pour l'heure, maîtrisés (e.g. tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie et au marché immobilier). À la suite des résultats des élections législatives anticipées, certaines mesures ont fait l'objet de nouveaux débats (e.g. fiscalité des opérations de marché ou de l'épargne, frais bancaires). Des mesures fiscales portant sur les grandes entreprises, proposées par la coalition de gauche, ou sur les rachats d'actions, proposées par le parti présidentiel, ont été votées par l'Assemblée nationale. Les grandes banques françaises sont ainsi touchées à double titre par le budget du gouvernement démissionnaire de F. Bayrou, avec notamment la surtaxe d'impôt sur les sociétés et la taxe sur les rachats d'actions. En outre, la loi de finances pour 2025 a renforcé le mécanisme « anti-arbitrage » de dividendes prévu par l'article 119 bis A du Code général des impôts en consacrant, à l'article 119 bis, alinéa 2 du même Code, la notion de « bénéficiaire effectif » visant à l'application d'une retenue à la source, par principe, sur les revenus distribués par une société française à des non-résidents. Par ailleurs, l'instabilité politique dans l'Hexagone s'est traduite par une dégradation du spread souverain français, accroissant la pression pour résorber le déficit, et polarisant le débat budgétaire, faisant craindre de nouvelles mesures défavorables aux entreprises et au secteur financier. Une redéfinition des priorités politiques est donc à l'œuvre, alors que la volonté affichée par l'administration Trump d'utiliser l'arme des frais de douane pour limiter le déficit commercial américain pourrait impacter de manière significative la compétitivité des entreprises françaises et européennes.

Au niveau européen, les priorités demeurent autour de **l'investissement et du renforcement de la compétitivité économique**, avec en matière financière le projet d'Union de l'épargne et de l'investissement (*Savings and Investment Union*, anciennement CMU). Dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'Union Européenne, plusieurs institutions, tant européennes que nationales, ont souhaité redonner un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC), au-delà des réformes déjà engagées ou finalisées (revue de MIFID 2/MiFIR, revue du cadre de la compensation via EMIR 3.0, établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises via ESAP, simplification des régimes d'accès à la cotation en Bourse avec le Listing Act). Cette volonté s'est traduite par la publication de nombreux rapports visant à définir les objectifs de la nouvelle Commission pour le développement des marchés financiers européens (Donohoe, Letta, Noyer, Draghi) qui se sont accordés sur la nécessité de : (i) continuer à œuvrer pour l'harmonisation de la réglementation et des pratiques de supervision dans l'Union, (ii) intégrer de manière plus systématique les notions de compétitivité, d'attractivité et d'agilité dans l'approche législative européenne, (iii) relancer de manière volontariste le marché de la titrisation en Europe et (iv) mobiliser l'épargne européenne au profit du financement de l'économie, via des produits pan-européens d'épargne long terme, éventuellement soutenus par des incitations fiscales.

Dans ce cadre, et en raison des réticences des États membres sur plusieurs de ces axes, la relance de la **titrisation** – longtemps considérée comme un dossier difficile du fait des stigmates de la crise de 2008 et de la nécessité de revoir le cadre prudentiel – apparaît désormais comme un dossier prioritaire, et dès l'été 2025, la Commission a émis des propositions visant à : (i) améliorer le traitement prudentiel bancaire de la titrisation et (ii) son traitement dans le cadre du ratio de liquidité, (iii) adapter les obligations de reporting et de diligence, et (iv) revoir le cadre prudentiel appliqué aux assureurs. Ces propositions ont été accueillies comme des évolutions positives, mais encore insuffisantes, et vont être discutées entre les colégislateurs au cours des trimestres à venir.

Par ailleurs, **l'impératif de simplification du cadre réglementaire** s'est imposé comme un objectif majeur de la nouvelle Commission d'Ursula Von der Leyen, et les modalités de sa mise en œuvre font l'objet de réflexions parmi les autorités. En matière de finance durable ; il s'est incarné dans plusieurs initiatives en 2025, dont le 1^{er} paquet dit "Omnibus" publié le 26 février 2025, en même temps que l'annonce des contours du *Clean Industrial Deal*. Entre autres, le champ d'application des obligations de publication des entreprises sur la durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) devrait être drastiquement réduit et l'application de la directive sur le devoir de vigilance européen CS3D devrait être reportée à 2028, en plus de diverses autres mesures de simplification. La simplification porte également sur les publications relatives à la taxonomie. Les risques ESG font depuis 2024 partie intégrante du cadre législatif prudentiel européen et les banques européennes devront dès 2026 mettre en place des exigences renforcées de gestion des risques ESG ainsi qu'un plan de transition prudentiel dont le contenu est précisé par l'Autorité Bancaire Européenne. L'un des enjeux fondamentaux pour les banques est qu'une cohérence soit assurée entre d'une part les exigences qui leurs sont spécifiques, notamment au titre de leurs obligations prudentielles, et d'autre part, le mouvement de simplification dont il résultera une plus grande complexité pour les banques dans la collecte de données.

En parallèle, les colégislateurs essaient toujours de finaliser une **stratégie d'investissement pour les investisseurs particuliers** (*Retail Investment Strategy*, RIS), qui vise à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Dans sa version initiale, cette proposition s'était attirée de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, certaines de ses mesures risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contre-productifs sur l'investissement des ménages européens. Le devenir du dossier reste incertain. Le texte reste débattu entre les colégislateurs, en parallèle d'initiatives visant à orienter davantage l'épargne des ménages européens vers l'investissement (Label "Finance Europe" cosigné entre 7 États membres, dont la France, publication par la Commission de recommandations sur la mise en place de "Savings and Investment Accounts", consultation sur l'intégration des marchés financiers, etc.).

Le texte **CRR3** conclu en 2024 et transposant les accords de Bâle est entré en vigueur dans l'UE en janvier 2025. Face au retard et aux incertitudes entourant la transposition aux États-Unis et au Royaume-Uni, la Commission a décidé d'utiliser à nouveau en juin 2025 son pouvoir de retarder d'un an la date de mise en œuvre des charges en capital sur le risque de marché, « FRTB » (*Fundamental Review of the Trading Book*). La suite nécessaire à donner à cette mesure transitoire sera en débat en 2026.

Enfin, la question du **fonds de garantie des dépôts uniques** (appelé EDIS) ainsi que les sujets en lien avec la **transformation digitale et l'innovation autour des services financiers** restent une priorité réglementaire.

- Les travaux législatifs sur l'open finance se poursuivent sur la revue de la directive sur les services de paiement (DSP3 – RSP), le partage des données financières (Financial Data Access) et la proposition européenne autour d'une monnaie numérique de banque centrale (digital euro), dont la mise en œuvre est rendue plus probable par les questions de souveraineté à l'égard des systèmes cartes américains. De même, les discussions continuent sur l'application de l'identité numérique (e-IDAS) pour plus de fluidité dans les différents process bancaires dans lesquels les banques doivent toujours être considérées comme des intermédiaires de très grande confiance pour les consommateurs.
- L'accord européen de décembre 2023 pour réglementer les usages abusifs de l'Intelligence Artificielle en est désormais au stade de la rédaction de très nombreux actes délégués ou lignes directrices sur lesquelles les institutions travaillent à la Commission européenne, notamment afin que les capacités d'innovation de l'industrie ne subissent pas trop le contrecoup du renforcement des contrôles sur les cas d'usage considérés à haut risque, dont certains aspects de la décision de crédit et de la gestion du risque. Les adaptations requises seront conduites dans des délais rapprochés, tout en suivant attentivement les développements relatifs au Pacte de l'UE qui concerne les IA génératives, en poursuivant le dialogue avec les autorités européennes.
- Les délais et certaines modalités d'application de ces textes devraient être revus dans le sens d'une simplification et d'une extension partielle du calendrier dans le cadre du Digital Package européen et d'une éventuelle Directive omnibus digital.

Environnement économique et financier mondial

L'environnement économique et financier mondial est exposé à des risques géopolitiques et un niveau d'incertitudes très élevés. Aux Etats-Unis, l'administration Trump applique un programme protectionniste et isolationniste, qui se traduit par une guerre commerciale contre la Chine et des hausses tarifaires envers la plupart des autres pays. Les Etats-Unis se sont retirés des accords du climat, diminuent leur aide au développement et leur soutien aux institutions multilatérales. Les annonces successives laissent subsister un niveau d'incertitudes élevé sur le régime du commerce international, les accords de sécurité et le rôle du dollar dans le système monétaire international.

Dans ce contexte, le ralentissement de l'activité qui est attendu aux Etats-Unis et en Chine pourrait s'accroître. Un regain d'inflation aux Etats-Unis pourrait retarder la trajectoire de baisse des taux d'intérêts. En Europe, la baisse de soutien américain envers l'Ukraine et les doutes sur l'ampleur de son soutien à l'OTAN rendent nécessaire un effort soutenu de réarmement. L'Europe doit augmenter ses dépenses de défense dans un contexte budgétaire déjà tendu dans de nombreux pays. En France, l'ajustement budgétaire est fragilisé par l'absence de majorité au parlement et par les incertitudes internationales qui pèsent sur la croissance. En Asie, la guerre commerciale des Etats-Unis envers la Chine et la permanence de tensions en mer de Chine, sont porteuses de tensions géopolitiques, de relocalisations de production et de risques de fractures technologiques qui affecteront aussi l'Europe.

Les défauts d'entreprises ont commencé à augmenter aux États-Unis et en Europe, tandis que les problèmes de solvabilité des pays émergents les plus fragiles demeurent. Les spreads de crédit subiront des pressions du fait des faillites d'entreprises, tandis que les spreads souverains de la zone euro et notamment de la France pourraient pâtir du ralentissement et des incertitudes politiques. Une plus grande volatilité des marchés ne peut être exclue.

Les risques géopolitiques restent élevés. La politique étrangère des États-Unis est devenue plus erratique. Les problèmes environnementaux, tant physiques que de transition, pourraient accroître la volatilité des marchés, des perspectives d'inflation et de croissance, et peser sur des finances publiques déjà tendues.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 15 octobre 2025 : Achèvement du programme de rachat d'actions Société Générale à des fins d'annulation pour un montant total de 1 milliard d'euros

(Conformément à l'article 5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché et à l'article 3(3) du règlement délégué (UE) 2016/1052 complétant le règlement (UE) n°596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation)

Société Générale annonce l'achèvement de son programme de rachat de ses actions à des fins d'annulation lancé le 4 août 2025. 18 285 541 actions ordinaires Société Générale, représentant 2,3 %¹ de son capital social, ont ainsi été rachetées pour un montant global de 1 milliard d'euros et seront ultérieurement annulées.

Le descriptif et les informations hebdomadaires sur les actions requises dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site de Société Générale dans la section Information réglementée et autres informations importantes - Société Générale.

¹ Pourcentage calculé en rapportant le nombre d'actions rachetées aux 785 180 327 actions composant actuellement le capital social.

2.2 Communiqué de presse du 30 octobre 2025 : résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2025

Actualisation des pages 28 à 41 du document d'enregistrement universel 2025

RENTABILITÉ (ROTE) DE 10,5% AU 9M-25, AU-DESSUS DE LA CIBLE 2025

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE 4,6 Md EUR AU 9M-25, +45% VS. 9M-24

FORTE CROISSANCE DES REVENUS DE +6,7%¹ AU 9M-25 VS. 9M-24

COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN FORTE BAISSSE À 63,3% AU 9M-25

- **Revenus du Groupe à 20,5 Md EUR au 9M-25, en forte croissance de +6,7% vs. 9M-24** hors cessions d'actifs, au-dessus de la cible annuelle d'une hausse >>+3%
- **Coûts en baisse de -2,2% au 9M-25 vs. 9M-24** hors cessions d'actifs, au-dessus de la cible annuelle 2025 d'une baisse >> -1%
- **Coefficient d'exploitation à 63,3% au 9M-25**, en-deçà de la cible annuelle 2025 <65%
- **Coût du risque contenu à 25 pb au 9M-25**, en bas de la cible annuelle 2025 entre 25 et 30 pb
- **Résultat net part du Groupe de 4,6 Md EUR au 9M-25, en hausse de +45% vs. 9M-24, rentabilité (ROTE) de 10,5%**, supérieure à la cible annuelle 2025 de ~9%
- **Au T3-25, forte croissance des revenus de +3,0%², coefficient d'exploitation en baisse à 61,0%, coût du risque à 26 pb dans la cible annuelle, résultat net part du Groupe de 1,5 Md EUR et ROTE de 10,7%**
- **Ratio CET1 à 13,7% à fin T3-25**, environ 340 pb au-dessus de l'exigence réglementaire
- **Finalisation du programme de rachat d'actions additionnel de 1 Md EUR** le 14 octobre 2025
- **Poursuite de la simplification du portefeuille d'activités** avec la finalisation des cessions des filiales en Guinée Conakry et en Mauritanie

Slawomir Krupa, Directeur général du Groupe, a commenté :

« Nous publions aujourd'hui de très bons résultats, toujours marqués par une forte croissance de nos revenus et une amélioration continue de notre efficacité opérationnelle et de notre rentabilité. Trimestre après trimestre à travers le cycle, nous poursuivons l'exécution disciplinée de notre feuille de route stratégique en maintenant une position de capital solide, une stricte maîtrise de nos coûts et une gestion prudente des risques. Les très bonnes performances commerciales et financières réalisées sur les 9 premiers mois de l'année nous permettent d'envisager avec confiance l'atteinte de tous nos objectifs annuels. Cette dynamique positive repose avant tout sur la confiance de nos clients et sur l'engagement collectif de nos équipes. Je tiens à les en remercier chaleureusement. Nous abordons les prochains mois avec rigueur et détermination pour mener à bien notre plan stratégique, fidèles à notre ambition de création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes. »

¹ Hors cessions d'actifs

² Croissance des revenus de +3,0% hors cessions d'actifs et de +7,7% hors cessions d'actifs et hors montant exceptionnel reçu au T3-24 pour ~0,3 Md EUR

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation		9M-25	9M-24	Variation	
Produit net bancaire	6 655	6 837	-2,7%	+3,8%*	20 529	20 167	+1,8%	+7,1%*
Frais de gestion	(4 060)	(4 327)	-6,2%	-0,5%*	(12 994)	(13 877)	-6,4%	-1,9%*
Résultat brut d'exploitation	2 595	2 511	+3,4%	+11,2%*	7 535	6 290	+19,8%	+27,2%*
Coût net du risque	(369)	(406)	-9,1%	-2,9%*	(1 068)	(1 192)	-10,4%	-4,3%*
Résultat d'exploitation	2 226	2 105	+5,8%	+13,9%*	6 467	5 098	+26,9%	+34,5%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	61	21	x 2,9	x 2,7*	338	(67)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(483)	(535)	-9,7%	-2,0%*	(1 450)	(1 188)	+22,1%	+31,3%*
Résultat net	1 812	1 591	+13,9%	+22,1%*	5 369	3 856	+39,3%	+47,0%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	291	224	+30,1%	+43,5%*	787	696	+13,0%	+21,6%*
Résultat net part du Groupe	1 521	1 367	+11,3%	+18,7%*	4 582	3 160	+45,0%	+52,4%*
ROE	9,4%	8,4%			9,2%	6,2%		
ROTE	10,7%	9,6%			10,5%	7,1%		
Coefficient d'exploitation	61,0%	63,3%			63,3%	68,8%		

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 29 octobre 2025, a examiné les résultats du troisième trimestre et des neuf mois de l'année 2025 du Groupe Société Générale.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 6,7 milliards d'euros, en hausse de +3,0% vs. T3-24 en excluant les cessions d'actifs¹.

Les revenus de la **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances** affichent une hausse de +0,9% par rapport au T3-24 et de +4,5% vs. T3-24 hors cessions d'actifs. Ils s'établissent à 2,3 milliards d'euros au T3-25. La marge nette d'intérêt progresse de +4,7% vs. T3-24 hors cessions d'actifs. Les actifs sous gestion de la **Banque Privée** (hors cessions des activités de banque privée en Suisse et au Royaume-Uni) et les encours d'assurance vie progressent respectivement de +7% et +6% au T3-25

vs. T3-24. Enfin, **Boursobank** continue sa forte dynamique commerciale avec près de 400 000 nouveaux clients sur le trimestre pour atteindre un total d'environ 8,3 millions de clients à fin septembre 2025.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs publie des revenus de 2,5 milliards d'euros au T3-25, en hausse de +1,6% par rapport à un niveau très élevé au T3-24. Les **Activités de Marché** affichent des revenus stables au T3-25 vs. T3-24. Malgré une bonne dynamique commerciale notamment sur les dérivés, les revenus des **métiers Actions** sont en baisse de -6,7% au T3-25 par rapport à un niveau élevé au T3-24, en raison notamment d'effets de base lié à la comptabilisation de réserves pour marge différée, d'un impact lié au change EUR/USD et d'une moindre volatilité. Les revenus des activités de **Taux, Crédit et Change** sont en forte hausse de +12,4% vs. T3-24, avec des performances solides dans les activités de financement et de dérivés. L'activité client a notamment été très dynamique sur les produits de taux et de change. Les **activités de Services Titres** affichent des revenus en léger retrait de -1,3% du fait notamment de la baisse des taux d'intérêt qui masque une activité commerciale solide. Par ailleurs, les métiers de **Global Banking & Advisory** ont bénéficié d'une performance solide dans les activités de financement, en particulier dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie, et de financement de fonds. Enfin, malgré une activité commerciale robuste auprès de la clientèle d'entreprises, les revenus de **Global Transaction & Payment Services** reculent de -2,5% par rapport au T3-24, en raison là aussi de la contraction des taux d'intérêts.

S'agissant des activités de **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International**, les revenus publiés sont en recul de -6,2% vs. T3-24 du fait d'un effet de périmètre relatif aux cessions réalisées au cours de l'année. Ils progressent de +9,1% hors cessions d'actifs. La **Banque de détail à l'international** publie des revenus en baisse de -13,3% vs. T3-24 à 0,9 milliard d'euros du fait des cessions finalisées en Afrique (principalement Maroc, Guinée Conakry et Madagascar). Ils sont en hausse de +4,6% à périmètre et change constants. Les revenus des activités de **Mobilité et Services financiers** sont en hausse de +1,0% vs. T3-24 et de +12,4% à périmètre et change constants. Les revenus d'Ayvens progressent de +13,2% vs. T3-24, sous l'effet notamment d'une forte amélioration des marges. Les activités de **Crédit à la consommation** affichent des revenus en croissance de +6,6%, portés notamment par une progression de la marge nette d'intérêt.

Les revenus du **Hors Pôles** ressortent quant à eux à -83 millions d'euros au T3-25.

¹ Croissance des revenus de +7,7% hors cessions d'actifs et hors montant exceptionnel reçu au T3-24 pour 287 M EUR

Sur les 9 mois 2025, le produit net bancaire du Groupe est en hausse de +1,8% vs. 9M-24 et de +6,7% hors cessions d'actifs.

Frais de gestion

Au T3-25, les frais de gestion s'élèvent à 4 060 millions d'euros, en baisse de -6,2% vs. T3-24 et de -1,1% hors cessions d'actifs.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,0% au T3-25, en baisse par rapport au T3-24 (63,3%).

Sur les 9 mois 2025, les frais de gestion sont en baisse significative de -6,4% vs. 9M-24 et de -2,2% hors cessions d'actifs. Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,3% au 9M-25, en forte baisse par rapport au 9M-24 (68,8%), au-dessus de la cible 2025 d'un coefficient d'exploitation inférieur à <65%.

Coût du risque

Le coût du risque ressort sur le trimestre à 26 points de base, soit 369 millions d'euros, en ligne avec la cible entre 25 et 30 points de base pour 2025. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 437 millions d'euros (environ 31 points de base) et une reprise de provisions sur encours sains de -68 millions d'euros.

Le Groupe dispose à fin septembre d'un stock de provision sur encours sains de 2 946 millions d'euros. Le stock de provisions en étape 2 représente 4% du montant des encours de prêts en étape 2.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,77%^{1,2} au 30 septembre 2025 et il est stable par rapport à son niveau de fin juin 2025. Le taux de couverture net des encours douteux du Groupe est de 82%³ au 30 septembre 2025 (après prise en compte des garanties et des collatéraux).

Gains nets sur autres actifs

Le Groupe a comptabilisé au T3-25 un gain net de +61 millions d'euros principalement lié aux impacts comptables issus de la cession de Société Générale Guinée finalisée en août 2025.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1 521 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +11,3%, correspondant à une rentabilité des capitaux propres tangibles (ROTE) de 10,7%.

Sur les 9 mois 2025, il s'établit à 4 582 millions d'euros, en hausse de +45%, soit une rentabilité des capitaux propres tangibles (ROTE) de 10,5%, supérieure à la cible fixée pour l'année 2025 à ~9%.

¹ Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019

² Ratio qui exclut les encours des sociétés en cours de cession en application de la norme IFRS 5

³ Ratio de la somme des provisions en étape 3, garanties et collatéraux par rapport à l'encours brut de prêts non performants

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONCRÉTISER NOS AMBITIONS

Le Groupe poursuit activement son action en faveur de la finance durable, avec ~25% sur son objectif de 500 milliards d'euros (pour la période 2024-2030) atteints à fin juin 2025.

En septembre 2025, une mise à jour du *Sustainable Financing Framework* ([link](#)) a été publiée afin de refléter l'évolution des pratiques et des normes du marché. Cette actualisation permet d'affiner le périmètre des projets éligibles, pour un meilleur alignement avec les ambitions du Groupe.

Accompagner ses clients dans leur transition reste une priorité du Groupe et un programme dédié à l'eau a été lancé dans cette perspective. Ce dispositif vise à renforcer notre expertise sur cet enjeu majeur, à structurer un processus d'engagement avec nos grands clients *corporate* et à co-concevoir avec eux des solutions de financement innovantes dans le but d'évaluer les risques et d'identifier les opportunités d'adaptation.

Dans le cadre de sa feuille de route, le Groupe développe continuellement des partenariats stratégiques. Au cours du trimestre, plusieurs initiatives illustrent cette dynamique, comme :

- le dispositif pour mobiliser les investisseurs privés dans des fonds à impact sur les marchés émergents grâce à OLG¹, un véhicule offrant une garantie de liquidité innovante ;
- le succès de l'émission innovante de 500 millions de dollars en obligations hybrides durables réalisée avec la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) ;
- le partenariat avec l'IFC² au Ghana, qui vise à renforcer la production durable dans le secteur du cacao et à améliorer l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles.

¹ Octobre Liquidity Guarantee Facility co-fondé par Octobre, Innpact, Cardano Development, avec le support de la Commission Européenne

² International Finance Corporation, membre du groupe de la Banque Mondiale

3. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 septembre 2025, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,7%¹, soit environ 340 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. Il est en hausse de +15 points de base par rapport au 30 juin 2025. Sur le plan de la liquidité, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 147% à fin septembre 2025 (150% en moyenne sur le trimestre) et le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 117% à fin septembre 2025.

Les ratios de capital et de liquidité s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires.

	30/09/2025	31/12/2024	Exigences
CET1 ⁽²⁾	13,7%	13,3%	10,26%
Tier 1 ratio ⁽²⁾	16,2%	16,1%	12,18%
Total Capital ⁽²⁾	18,8%	18,9%	14,75%
Ratio de levier ⁽²⁾	4,35%	4,34%	3,60%
TLAC (%RWA) ⁽²⁾	30,3%	29,7%	22,37%
TLAC (%leverage) ⁽²⁾	8,1%	8,0%	6,75%
MREL (%RWA) ⁽²⁾	33,5%	34,2%	27,48%
MREL (%leverage) ⁽²⁾	9,0%	9,2%	6,13%
LCR fin de période	147%	162%	>100%
LCR moyen de la période	150%	150%	>100%
NSFR	117%	117%	>100%

En Md EUR	30/09/2025	31/12/2024
Total bilan consolidé	1 597	1 574
Capitaux propres part du Groupe	70	70
Encours pondérés des risques (RWA)	388	390
dont au titre du risque de crédit	315	327
Total bilan financé	933	952
Encours de crédit clientèle	455	463
Dépôts clientèle	604	614

Au 15 octobre 2025, la maison mère a émis environ 17 milliards d'euros de dette à moyen et long terme au titre de son programme de financement 2025, dont 4,5 milliards d'euros de pré-financement levés fin 2024. Les filiales ont, quant à elles, émis un montant de 2,8 milliards d'euros.

Au 15 octobre 2025, la maison mère a achevé son programme de financement 2025 et a levé 1,1 milliard d'euros de pré-financement au titre de son programme 2026.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », perspectives stables, notation dette senior préférée « A », notation court terme « F1 », (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives négatives, notation court terme « P-1 », (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court terme « A-1 ».

¹ Basé sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe du 9M-25, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI, pro forma incluant les résultats du T3-25. A fin 9M-25, la provision totale pour distribution en millions d'euros est équivalente à 2,68 euros par action (prenant en compte un nombre d'actions se basant sur un taux de réalisation de 76% à fin septembre du rachat d'actions additionnel de 1 Md EUR lancé le 04 août 2025 et finalisé le 14 octobre 2025). Elle comprend l'acompte sur dividende de 0,61 EUR versé en octobre 2025

² Dont phasage Bâle IV

4. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation		9M-25	9M-24	Variation	
Produit net bancaire	2 281	2 260	+0,9%	+4,5%*	6 849	6 406	+6,9%	+10,4%*
<i>Dont marge nette d'intérêt</i>	1 072	1 064	+0,8%	+4,7%*	3 170	2 793	+13,5%	+18,0%*
<i>Dont commissions</i>	1 021	1 034	-1,2%	+2,1%*	3 090	3 079	+0,3%	+3,2%*
Frais de gestion	(1 498)	(1 585)	-5,5%	-0,3%*	(4 541)	(4 962)	-8,5%	-4,3%*
Résultat brut d'exploitation	783	675	+16,1%	+15,0%*	2 308	1 444	+59,8%	+58,1%*
Coût net du risque	(189)	(178)	+6,0%	+6,3%*	(505)	(597)	-15,4%	-15,6%*
Résultat d'exploitation	595	497	+19,7%	+18,1%*	1 803	847	x 2,1	x 2,1*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	(1)	n/s	n/s	21	7	x 2,9	x 2,9*
Résultat net part du Groupe	439	372	+18,1%	+16,4%*	1 348	643	x 2,1	x 2,1*
RONE	9,9%	8,2%			10,2%	5,1%		
Coefficient d'exploitation	65,7%	70,1%			66,3%	77,5%		

Activité commerciale

Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours de dépôts du Réseau SG s'élèvent à 221 milliards d'euros au T3-25, en recul de -5% par rapport au T3-24, et de -2% par rapport au T2-25 avec des dépôts des particuliers stables et la poursuite de la croissance des produits d'épargne et d'investissement.

Les encours de crédits du réseau SG sont en hausse de +1% par rapport au T3-24 à 194 milliards d'euros. La production de prêts à l'habitat est en hausse de +74% vs. T3-24.

Le ratio crédits sur dépôts s'établit à 88% au T3-25.

Les activités de **Banque Privée** voient la collecte nette s'établir à 1,9 milliard d'euros au T3-25, la collecte nette des 9M-25 annualisée représentant 7% des actifs sous gestion. Les actifs sous gestion¹ progressent de +7% vs. T3-24 à un niveau record de 135 milliards d'euros au T3-25. Le produit net bancaire s'établit à 312 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +1,5% à périmètre¹ et change constants. Il ressort à 981 millions d'euros sur les 9 premiers mois de l'année, également en hausse de +1,7% vs. 9M-24 à périmètre¹ et change constants.

Les activités **d'Assurance**, qui incluent les activités en France et à l'international, affichent une nouvelle fois de très bonnes performances commerciales. La collecte nette de l'activité d'assurance vie épargne s'établit à 1,6 milliard d'euros au T3-25. Les encours d'assurance vie épargne sont en hausse de +6% vs. T3-24 pour atteindre 153 milliards d'euros au T3-25. La part d'unités de compte reste élevée à 41%.

BoursoBank

BoursoBank atteint environ 8,3 millions de clients au T3-25, le seuil de 8 millions de clients ayant été atteint en juillet 2025 environ 18 mois en avance sur le plan stratégique présenté en septembre 2023. La banque enregistre au T3-25 une croissance du nombre de clients de +22% vs. T3-24, portant cette croissance à +1,5 million de clients sur un an, grâce à une conquête encore élevée ce trimestre (près de 400 000 nouveaux clients au T3-25) et un taux d'attrition toujours bas, inférieur à 4%.

Les encours d'épargne, y compris les dépôts et l'épargne financière, ont atteint 75,6 milliards d'euros au T3-25 en progression de +18% vs. T3-24. Les encours de dépôts affichent une forte progression de +17% vs. T3-24 atteignant 46 milliards d'euros au T3-25. Les encours en assurance-vie augmentent de +11% vs. T3-24 pour atteindre 14 milliards d'euros, la collecte nette étant multipliée par 4 vs. T3-24. Le courtage enregistre de son côté une forte hausse de +38% vs. T3-24 des ordres de bourse.

Les encours de crédits progressent de +8% par rapport au T3-24, à 16,9 milliards d'euros au T3-25.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus ressortent à 2 281 millions d'euros (incluant provision PEL/CEL), en hausse de +0,9% par rapport au T3-24 et de +4,5% en excluant les actifs cédés. La marge nette d'intérêt croît de +4,7% vs. T3-24 en excluant les actifs cédés. Les commissions sont en hausse de +2,1% par rapport au T3-24 en excluant les actifs cédés.

¹ Hors cessions d'actifs (Suisse et Royaume-Uni)

Sur les 9 mois 2025, les revenus atteignent 6 849 millions d'euros (incluant provision PEL/CEL) en hausse de +6,9% par rapport au 9M-24 et de +10,4% en excluant les actifs cédés. La marge nette d'intérêt progresse de +13,5% vs. 9M-24. Elle est en hausse de +2,0% vs. 9M-24 en excluant les actifs cédés et l'impact des couvertures à court terme. Les commissions sont en hausse de +3,2% vs. 9M-24 en excluant les actifs cédés.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'établissent à 1 498 millions d'euros, en recul de -5,5% par rapport au T3-24 et en recul de -0,3% en excluant les actifs cédés. Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,7% au T3-25, en amélioration de 4,5 points de pourcentage par rapport au T3-24.

Sur les 9 mois 2025, les frais de gestion ressortent à 4 541 millions d'euros, en baisse de -8,5% par rapport au 9M-24 et de -4,3% en excluant les actifs cédés. Le coefficient d'exploitation est de 66,3% en amélioration de 11,2 points de pourcentage par rapport au 9M-24.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'établit à 189 millions d'euros, soit 33 points de base contre 25 points de base au T2-25.

Sur les 9 mois 2025, le coût du risque s'établit à 505 millions d'euros, soit 29 points de base.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 439 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à un niveau de 9,9% au T3-25.

Sur les 9 mois 2025, le résultat net part du Groupe s'établit à 1 348 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 10,2% sur 9M-25.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation		9M-25	9M-24	Variation	
Produit net bancaire	2 469	2 429	+1,6%	+4,1%*	8 012	7 689	+4,2%	+5,0%*
Frais de gestion	(1 482)	(1 494)	-0,8%	+1,3%*	(4 868)	(4 898)	-0,6%	+0,1%*
Résultat brut d'exploitation	987	936	+5,5%	+8,6%*	3 144	2 791	+12,6%	+13,7%*
Coût net du risque	(51)	(27)	+88,4%	+88,4%*	(187)	(29)	x 6,5	x 6,5*
Résultat d'exploitation	936	909	+3,0%	+6,1%*	2 957	2 763	+7,0%	+8,0%*
Résultat net part du Groupe	734	704	+4,3%	+7,4%*	2 340	2 178	+7,5%	+8,4%*
RONE	17,4%	16,9%			17,6%	17,8%		
Coefficient d'exploitation	60,0%	61,5%			60,8%	63,7%		

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs publie des résultats solides sur le trimestre avec des revenus à 2 469 millions d'euros, en hausse de +1,6% par rapport à un niveau élevé au T3-24.

Sur les 9 mois 2025, les revenus sont en croissance de +4,2% par rapport au 9M-24 (8 012 millions d'euros contre 7 689 millions d'euros).

Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs publient des revenus de 1 587 millions d'euros, en hausse de +0,3% sur le trimestre par rapport au T3-24. Sur 9M-25, ils s'élèvent à 5 262 millions d'euros en hausse de +3,7% vs. 9M-24.

Les Activités de Marché sont en hausse de +0,5% sur le trimestre avec des revenus de 1 421 millions d'euros par rapport à un trimestre T3-24 élevé. Sur les 9 mois 2025, ils s'inscrivent à 4 756 millions d'euros, en hausse de +4,2% par rapport au 9M-24.

Les Activités Actions baissent sur le trimestre de -6,7% par rapport à un niveau élevé au T3-24, du fait d'effets de base liés à la comptabilisation de réserves pour marge différée au T3-24, de l'effet de change EUR/USD et d'une moindre volatilité. Par ailleurs, l'activité commerciale a été soutenue sur les dérivés. Les revenus s'établissent à 824 millions d'euros sur le trimestre. Sur 9M-25, ils s'inscrivent à 2 847 millions d'euros, en hausse de +3,7% par rapport au 9M-24.

Les Activités Taux, Crédit et Change progressent fortement sur le trimestre à +12,4% avec des revenus de 597 millions d'euros, portés par une bonne dynamique commerciale. La performance a été soutenue sur le trimestre sur les activités de financement et de dérivés et s'appuie sur une activité-client en hausse sur les produits de taux et de change. Sur les 9 mois 2025, les revenus sont en hausse de +5,0% à 1 910 millions d'euros par rapport au 9M-24.

Les revenus du Métier Titres sont quant à eux en légère baisse de -1,3% par rapport au T3-24 à 167 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des taux. Sur les 9 mois 2025, les revenus sont en recul de -1,1%. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 5 449 milliards d'euros et 650 milliards d'euros.

Les revenus des Activités de Financement et Conseil s'élèvent à 882 millions d'euros sur le trimestre, en augmentation de +4,2% par rapport au T3-24. Sur les 9 mois 2025, ils s'inscrivent à 2 750 millions d'euros, en progression de +5,2% par rapport au 9M-24.

Le métier **Global Banking & Advisory** affiche un niveau de revenus élevé sur le trimestre, en hausse de +6,9% par rapport au T3-24, portés par une forte dynamique dans les financements, notamment dans les secteurs-clés des infrastructures et de l'énergie ainsi que sur le financement de fonds. Les activités de marché de capitaux, à la fois actions et dettes, ont continué à croître tout comme le volume d'origination et de distribution de crédits. Sur 9M-25, les revenus sont en hausse de +7,1% par rapport au 9M-24.

Le métier **Global Transaction & Payment Services** affiche des revenus en baisse de -2,5% sur le trimestre sous l'effet de la baisse des taux, partiellement compensée par la bonne performance commerciale auprès de la clientèle de grandes entreprises. Sur les 9 mois, les revenus sont stables à +0,2% par rapport au 9M-24.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 1 482 millions d'euros sur le trimestre, en baisse de -0,8% par rapport au T3-24. Le coefficient d'exploitation s'établit à 60,0% au T3-25.

Sur les 9 mois 2025, les frais de gestion sont en baisse de -0,6% par rapport au 9M-24 et le coefficient d'exploitation atteint 60,8% contre 63,7% au 9M-24.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque ressort à 51 millions d'euros, soit 13 points de base contre 7 points de base au T3-24.

Sur les 9 mois 2025, le coût du risque s'élève à 187 millions d'euros, soit 15 points de base contre 2 points de base au 9M-24.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe est en hausse de +4,3% par rapport au T3-24 à **734 millions d'euros**. Sur les 9 mois 2025, il est en hausse de +7,5% à 2 340 millions d'euros.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une **rentabilité normative de 17,4% sur le trimestre et de 17,6% sur les 9 mois 2025**.

6. MOBILITÉ, BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS À L'INTERNATIONAL

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation		9M-25	9M-24	Variation	
Produit net bancaire	1 988	2 119	-6,2%	+8,7%*	6 024	6 437	-6,4%	+5,7%*
Frais de gestion	(1 010)	(1 221)	-17,3%	-3,9%*	(3 249)	(3 832)	-15,2%	-4,1%*
Résultat brut d'exploitation	978	898	+8,9%	+25,7%*	2 775	2 605	+6,5%	+20,0%*
Coût net du risque	(131)	(201)	-35,0%	-25,4%*	(381)	(572)	-33,3%	-22,8%*
Résultat d'exploitation	847	697	+21,6%	+40,5%*	2 394	2 033	+17,7%	+31,6%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	94	n/s	n/s	(1)	98	n/s	n/s
Participations ne donnant pas le contrôle	254	226	+12,5%	+23,8%*	712	632	+12,6%	+21,8%*
Résultat net part du Groupe	393	373	+5,3%	+19,2%*	1 115	972	+14,7%	+27,8%*
RONE	14,9%	13,2%			13,8%	11,5%		
Coefficient d'exploitation	50,8%	57,6%			53,9%	59,5%		

Activité commerciale

Banque de détail à l'international

La bonne dynamique commerciale en **Banque de détail à l'international** se poursuit sur le troisième trimestre 2025, avec une hausse des encours de crédits de +4,2%* vs. T3-24 à 62 milliards d'euros et une progression des dépôts de +2,6%* vs. T3-24 à 76 milliards d'euros.

Les encours de crédits en **Europe** continuent de croître fortement dans les deux entités (+6,0%* vs. T3-24, à 47 milliards d'euros au T3-25), tant sur la clientèle des entreprises que des particuliers, notamment sur les prêts à l'habitat. Les dépôts croissent de +2,3%* vs. T3-24, atteignant 58 milliards d'euros au T3-25. Le ratio crédits sur dépôts s'établit à 81% au T3-25.

Les encours de crédits en **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** sont résilients (-1,3%* vs. T3-24) à 15 milliards d'euros, avec une croissance auprès de la clientèle des particuliers. Les encours de dépôts progressent de +3,8%* vs. T3-24, à 18 milliards d'euros au T3-25.

Mobilité et Services financiers

L'activité commerciale des métiers de **Mobilité et Services financiers** est résiliente sur le trimestre, dans un environnement qui reste globalement exigeant.

Les actifs productifs d'Ayvens se maintiennent à environ 53 milliards d'euros à fin septembre 2025. Ils sont quasi-stables vs. T3-24.

Les encours des activités de **Crédit à la consommation** sont en léger recul (-2,1% vs. T3-24), à 22 milliards d'euros au T3-25).

Produit net bancaire

Sur le trimestre, le pôle **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International** continue de délivrer une bonne performance avec 1 988 millions d'euros de revenus au T3-25, en hausse de 8,7%* vs. T3-24. Sur les 9 mois 2025, les revenus progressent de +5,7%* vs. 9M-24 à 6 024 millions d'euros.

Les revenus de la **Banque de détail à l'international** augmentent de +4,6%* vs. T3-24, à 923 millions d'euros en T3-25, et de +3,2%* vs. 9M-24 à 2 756 millions d'euros sur 9M-25.

L'**Europe** enregistre des revenus de 541 millions d'euros au T3-25, en hausse +4,2%* vs. T3-24, portés par la marge nette d'intérêts dans les deux entités.

Les revenus en **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** atteignent 382 millions d'euros au T3-25, en forte hausse de +5,2%* vs. T3-24, tirés par une bonne tenue des commissions sur le trimestre.

Les revenus du pôle **Mobilité et Services financiers** augmentent fortement (+12,4%* vs. T3-24) à 1 065 millions d'euros au T3-25. Sur les 9 mois 2025, la hausse est de +7,8%* vs. 9M-24 à 3 268 millions d'euros.

Les revenus d'**Ayvens** progressent de +13,2%¹ vs. T3-24 (stables¹ ajustés des dépréciations² et des éléments non récurrents³), à 833 millions d'euros au T3-25. Les marges³ sont en forte hausse à 593 points de base au T3-25, +72 points de base vs. T3-24. La normalisation des résultats des ventes de véhicules d'occasion par unité continue (EUR 1 110² au T3-25 vs. EUR 1 234² au T2-25 et EUR 1 420² au T3-24). A son niveau, Ayvens présente un coefficient d'exploitation de 53%⁴ au T3-25, en nette amélioration, avec des marges plus élevées et une stricte discipline des coûts. Les synergies se concrétisent conformément au plan.

Les revenus des activités de **Crédit à la consommation** augmentent de +6,6% vs. T3-24 à 234 millions d'euros au T3-25, avec une marge nette d'intérêts qui s'améliore sur le trimestre, notamment en France.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion baissent fortement de -3,9%* vs. T3-24, à 1 010 millions d'euros au T3-25 (dont 30 millions d'euros de charge de transformation). Le coefficient d'exploitation s'améliore à 50,8% au T3-25 vs. 57,6% au T3-24. **Sur les 9 premiers mois de l'année**, les coûts de 3 249 millions d'euros sont en baisse de -4,1%* vs. 9M-24 et le coefficient d'exploitation ressort à 53,9% vs. 59,5% au 9M-25.

Les coûts de la **Banque de détail à l'international** s'élèvent à 479 millions d'euros, en hausse de 2,5%* vs. T3-24 dans des contextes locaux toujours inflationnistes dans certains pays. La taxe bancaire additionnelle en Roumanie pèse également sur la base de coûts (rétroactive à compter du 01/07/2025).

Les deux métiers du pôle **Mobilité et Services financiers** affichent des frais de gestion en baisse de -9,0%* vs. T3-24, à 531 millions d'euros au T3-25.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'établit à 131 millions d'euros, soit 37 points de base, en net recul par rapport au T3-24 (48 points de base).

Sur les 9 premiers mois de l'année, le coût du risque s'élève à 34 points de base vs. 45 points de base au 9M-24.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe ressort à 393 millions d'euros, en hausse de +19,2%* par rapport au T3-24. La rentabilité normative s'améliore à 14,9% au T3-25 vs. 13,2% au T3-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 17,9%. Elle est de 12,7% au T3-25 au sein du pôle Mobilité et Services financiers.

Sur les 9 premiers mois de l'année, le résultat net part du Groupe ressort à 1 115 millions d'euros, en hausse de +27,8%* par rapport au 9M-24. La rentabilité normative s'améliore à 13,8% au 9M-25 vs. 11,5% au 9M-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 16,8%. Elle est de 11,6% au 9M-25 dans le pôle Mobilité et Services financiers.

¹ Revenus Ayvens au niveau de SG

² Hors impact des dépréciations prospectives et du PPA

³ Hors éléments non récurrents, principalement le MtM des dérivés et l'hyperinflation en Turquie

⁴ Comme communiqué par Ayvens dans ses résultats du T3-25, hors résultats des ventes de véhicules d'occasion et éléments non récurrents, vs. 63% au T3-24

7. HORS PÔLES

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation		9M-25	9M-24	Variation	
Produit net bancaire	(83)	29	n/s	n/s	(356)	(365)	+2,5%	+2,5%*
Frais de gestion	(70)	(27)	x 2,6	+10,2%*	(337)	(185)	+81,9%	+36,3%*
Résultat brut d'exploitation	(154)	2	n/s	n/s	(693)	(550)	-25,9%	-13,2%*
Coût net du risque	2	1	n/s	n/s	6	6	-10,8%	-10,8%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	67	(73)	n/s	n/s	317	(172)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	71	(20)	n/s	n/s	214	137	-56,5%	-40,0%*
Résultat net part du Groupe	(45)	(82)	+44,8%	+58,7%*	(221)	(633)	+65,0%	+67,4%*

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, **le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -83 millions d'euros**, contre un montant de +29 millions d'euros au T3-24, qui incluait un montant exceptionnel de 287 millions d'euros reçu pour solder les dernières expositions en Russie liées à l'ancienne présence locale du Groupe via Rosbank.

Frais de gestion

Sur le trimestre, **les frais de gestion s'élèvent à -70 millions d'euros** contre -27 millions d'euros au T3-24.

Gains nets sur autres actifs

Sur le trimestre, **le Groupe a comptabilisé en Hors Pôles +67 millions d'euros en gains nets sur autres actifs** notamment liés à la finalisation de la cession de Société Générale Guinée.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, **le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -45 millions d'euros** contre -82 millions d'euros au T3-24.

8. CALENDRIER FINANCIER 2025 ET 2026

Calendrier de communication financière 2025 et 2026

6 février 2026	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2025
30 avril 2026	Résultats du premier trimestre de l'année 2026
27 mai 2026	Assemblée générale mixte des actionnaires
30 juillet 2026	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2026

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans la section « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (disponible sur <https://investors.societegenerale.com/fr>).

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation	9M-25	9M-24	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	439	372	+18,1%	1 348	643	x 2,1
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	734	704	+4,3%	2 340	2 178	+7,5%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	393	373	+5,3%	1 115	972	+14,7%
Total Métier	1 566	1 449	+8,1%	4 804	3 793	+26,7%
Hors Pôles	(45)	(82)	+44,8%	(221)	(633)	+65,0%
Groupe	1 521	1 367	+11,3%	4 582	3 160	+45,0%

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En M EUR	T3-25	T3-24	9M-25	9M-24
Produit Net Bancaire - Total éléments exceptionnels	0	287	0	287
Montant exceptionnel reçu - Gestion Propre	0	287	0	287
Frais de gestion - Total éléments exceptionnels et charges de transformation	(57)	(62)	(262)	(541)
Charges de transformation	(57)	(62)	(161)	(538)
Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	(15)	(12)	(48)	(139)
Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	(12)	(21)	(15)	(204)
Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	(30)	(29)	(98)	(148)
Dont Hors pôles	0	0	0	(47)
Éléments exceptionnels	0	0	(101)	(3)
Plan Mondial d'Actionnariat Salarié	0	0	(101)	(3)
Autres éléments exceptionnels - Total	61	13	338	13
Gains ou pertes sur autres actifs	61	13	338	13
Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	(5)	0	21	0
Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	(1)	86	(1)	86
Dont Hors pôles	67	(73)	317	(73)

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/09/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales	163 999	201 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	598 387	526 048
Instruments dérivés de couverture	7 815	9 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105 165	96 024
Titres au coût amorti	50 172	32 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	79 974	84 051
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	443 703	454 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(480)	(292)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	482	615
Actifs d'impôts	4 061	4 687
Autres actifs	74 806	70 903
Actifs non courants destinés à être cédés	2 954	26 426
Participations dans les entreprises mises en équivalence	451	398
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 157	61 409
Ecarts d'acquisition	5 084	5 086
Total	1 596 730	1 573 545

En M EUR	30/09/2025	31/12/2024
Banques centrales	10 430	11 364
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	436 932	396 614
Instruments dérivés de couverture	13 700	15 750
Dettes représentées par un titre	156 776	162 200
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	103 086	99 744
Dettes envers la clientèle	528 713	531 675
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 533)	(5 277)
Passifs d'impôts	2 322	2 237
Autres passifs	92 691	90 786
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	2 641	17 079
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	159 835	150 691
Provisions	4 076	4 085
Dettes subordonnées	12 592	17 009
Total dettes	1 517 261	1 493 957
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	20 156	21 281
Autres instruments de capitaux propres	9 762	9 873
Réserves consolidées	36 162	33 863
Résultat de l'exercice	4 582	4 200
Sous-total	70 662	69 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(837)	1 039
Sous-total capitaux propres part du Groupe	69 826	70 256
Participations ne donnant pas le contrôle	9 643	9 332
Total capitaux propres	79 469	79 588
Total	1 596 730	1 573 545

10. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre du troisième trimestre et des 9 mois de l'année 2025 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2025 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces informations n'ont pas été auditées.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 38 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 5 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 38 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale.

4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 39 et 748 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T3-25	T3-24	9M-25	9M-24
Banque de Détail en France, Banque Privée et Assurances	Coût net du risque	189	178	505	597
	Encours bruts de crédits	231 967	234 420	231 843	236 286
	Coût du risque en pb	33	30	29	34
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	51	27	187	29
	Encours bruts de crédits	156 757	163 160	167 133	163 482
	Coût du risque en pb	13	7	15	2
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Coût net du risque	131	201	381	572
	Encours bruts de crédits	143 166	168 182	148 874	167 680
	Coût du risque en pb	37	48	34	45
Gestion propre	Coût net du risque	(2)	(1)	(6)	(6)
	Encours bruts de crédits	26 488	25 121	26 161	24 356
	Coût du risque en pb	(3)	(1)	(3)	(3)
Groupe Société Générale	Coût net du risque	369	406	1 068	1 192
	Encours bruts de crédits	558 378	590 882	574 011	591 804
	Coût du risque en pb	26	27	25	27

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

5 - ROE, ROTE, RONE

Les notions de ROE (*Return on Equity*) et de ROTE (*Return on Tangible Equity*) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en pages 39 et 40 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (*Return on Normative Equity*) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 40 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. A compter des résultats du T1-25, avec retraitement des données historiques, la rentabilité normative est déterminée selon une allocation de capital de 13%. Les capitaux propres alloués au T1-25 incluent les impacts réglementaires liés à Bâle IV applicables depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T3-25	T3-24	9M-25	9M-24
Capitaux propres part du Groupe	69 826	67 446	69 826	67 446
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(9 372)	(8 955)	(9 372)	(8 955)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(40)	(45)	(40)	(45)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	419	560	419	560
Provision pour distribution ⁽²⁾	(1 834)	(1 319)	(1 834)	(1 319)
Distribution à verser au titre de N-1	-	-	-	-
Fonds propres ROE fin de période	58 999	57 687	58 999	57 687
Fonds propres ROE moyens	58 533	57 368	58 673	56 896
Ecarts d'acquisition moyens ⁽³⁾	(4 176)	(4 160)	(4 180)	(4 079)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 740)	(2 906)	(2 787)	(2 933)
Fonds propres ROTE moyens	51 618	50 302	51 706	49 884
Résultat net part du Groupe	1 521	1 367	4 582	3 160
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(141)	(165)	(528)	(521)
Résultat net Part du Groupe corrigé	1 380	1 202	4 054	2 639
ROTE	10,7%	9,6%	10,5%	7,1%

¹ Intérêts nets d'impôt

² La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

³ Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T3-25	T3-24	Variation	9M-25	9M-24	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	17 787	18 222	-2,4%	17 629	16 653	+5,9%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	16 861	16 680	+1,1%	17 693	16 334	+8,3%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	10 516	11 259	-6,6%	10 810	11 253	-3,9%
Total Métier	45 164	44 683	+1,1%	46 132	44 240	+4,3%
Hors Pôles	13 369	12 685	+5,4%	12 541	12 656	-0,9%
Groupe	58 533	57 368	+2,0%	58 673	56 896	+3,1%

6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 41 du Document d'enregistrement universel 2025 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	9M-25	S1-25	2024
Capitaux propres part du Groupe	69 826	68 293	70 256
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(9 372)	(8 386)	(10 526)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(40)	23	(25)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités de trading	(26)	(46)	8
Actif Net Comptable	60 388	59 884	59 713
Ecarts d'acquisition ⁽²⁾	(4 178)	(4 173)	(4 207)
Immobilisations incorporelles	(2 704)	(2 776)	(2 871)
Actif Net Tangible	53 506	52 935	52 635
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA⁽³⁾	769 925	776 296	796 498
Actif Net par Action	78,4	77,1	75,0
Actif Net Tangible par Action	69,5	68,2	66,1

7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. pages 40 et 41 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	9M-25	S1-25	2024
Actions existantes	796 533	800 317	801 915
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	1 970	2 175	4 402
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	12 966	12 653	2 344
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA⁽⁴⁾	781 597	785 488	795 169
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	4 582	3 061	4 200
Intérêts sur TSS et TSDI (en M EUR)	(528)	(387)	(720)
Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)	4 054	2 674	3 481
BNPA (en EUR)	5,19	3,40	4,38

8 – Ratios de solvabilité et ratio de levier

¹ Intérêts nets d'impôt

² Hors d'écart d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

³ Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

⁴ Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

Les capitaux propres, les encours pondérés des risques et l'exposition de levier sont déterminés conformément aux règles CRR3/CRD6 applicables, qui transposent le texte de finalisation de Bâle III, aussi appelé Bâle IV, en ce y compris les modalités prévues par la réglementation pour le calcul des ratios phasés et non-phasés. Les ratios de solvabilité et le ratio de levier sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire.

9 - Bilan financé, ratio crédits sur dépôts

Le bilan financé est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :
 - o Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.
 - o Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).
 - o Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.
 - o Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme).
 - o Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme de certaines opérations assimilables à des ressources de marché.
- Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financé.

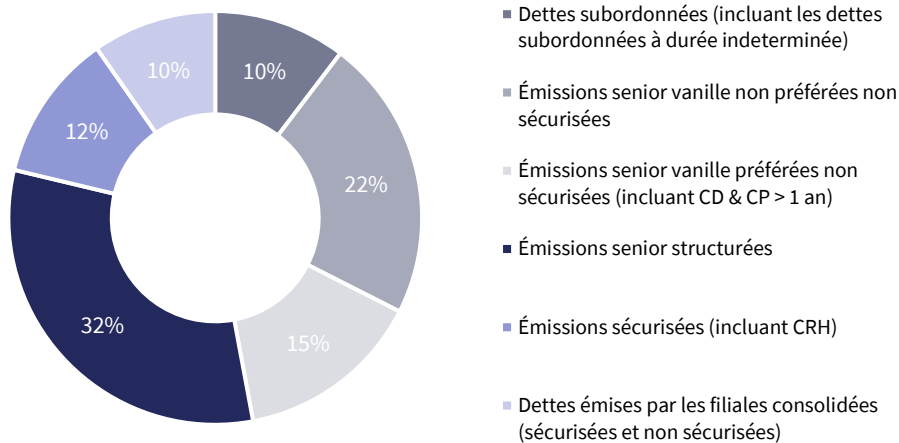
NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

2.3 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 52 et 53 du document d'enregistrement universel 2025

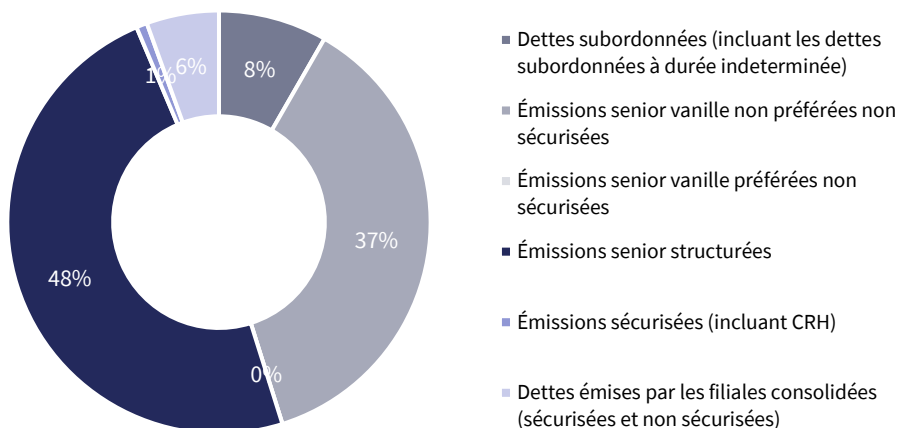
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025 : 206,7 MD EUR*



* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 258,9 milliards d'euros au 30 septembre 2025, dont :

- 14,0 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 64,9 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2025 : 36,1 MD EUR



Au 30 septembre 2025, la liquidité levée au titre du programme d'émissions long terme 2025 du Groupe s'élevait à 36,1 milliards d'euros en dette sécurisée, senior, subordonnée et super subordonnée à durée indéterminée. Au niveau de la maison mère, 34,1 milliards d'euros avaient été levés au 30 juin 2025.

Au niveau de la maison mère, les sources de refinancement au titre du programme d'émissions long terme 2025 se répartissent entre 2 milliard d'euros d'émissions super subordonnées à durée indéterminée Additional Tier 1, 1 milliard d'euros d'émissions subordonnées Tier 2, 13,3 milliards d'euros d'émissions senior non préférées non sécurisées, 17,5 milliards d'euros d'émissions senior structurées, et 0,3 milliard d'euros d'émissions sécurisées. Au niveau des filiales, 2,0 milliard d'euros a été levé au 30 septembre 2025.

2.4 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 57 du document d'enregistrement universel 2025

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 30 avril 2025 sous le numéro D-25-0088-A01, ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 1^{er} août 2025 sous le numéro D-25-0088-A02 auprès de l'AMF et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 30 octobre 2025 sous le numéro D-25-0088-A03 auprès de l'AMF.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 30 juillet 2025, le Conseil d'administration de Société Générale a décidé de coopter Mme Laura Barlow comme administratrice, à compter du 1^{er} septembre 2025. L'Assemblée générale du 27 mai 2026 sera appelée à ratifier cette nomination.

Cette nomination fait suite à la démission de Mme Béatrice Cossa-Dumurgier dont le mandat aurait expiré en 2026.

Mme Laura Barlow a exercé d'importantes fonctions en tant que banquière au sein de NatWest Group (anciennement connu sous le nom RBS) et Barclays, notamment en tant que responsable de la restructuration et du développement durable.

Mme Laura Barlow, de nationalité anglaise, a quitté ses fonctions exécutives de responsable du développement durable chez Barclays en mars 2025 pour se consacrer à une carrière d'administratrice.

Elle a travaillé plus de trois décennies dans les services financiers et services de conseil, transformation stratégique, gestion des risques et développement durable, notamment en tant que responsable des services bancaires aux grandes entreprises et aux institutions chez NatWest et directrice intérimaire des risques chez RBS après 20 ans de conseil auprès de sociétés multinationales.

Elle a procédé aux déclarations réglementaires sur l'absence de conflit d'intérêts et l'absence de condamnation mentionnées en page 140 du Document d'enregistrement universel déposé par Société Générale le 12 mars 2025 à l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.25-0088.

4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES

4.1 Facteurs de risques par catégorie

Actualisation des pages 165 à 177 du document d'enregistrement universel 2025

4.1.1.1 Le contexte économique, social et financier international, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 41 % de son activité en France (en termes de produit net bancaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024), 36 % en Europe, 9% en zone Amériques et 14 % dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales et d'une volatilité des cours des matières premières (notamment le pétrole et le gaz naturel). D'autres facteurs pourraient entraîner de telles dégradations tels que la variabilité des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou la déflation, des dégradations de notation, des restructurations ou des défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore des événements géopolitiques (comme la menace, la réalisation et l'escalade d'événements défavorables associés aux guerres, au terrorisme et à toutes tensions entre États et acteurs politiques qui affectent le cours des relations internationales) ou des risques de cybercriminalité. Le développement rapide de l'Intelligence Artificielle est porteur de risques de fraude et d'obsolescence de diverses technologies.

Les projets d'assouplissement de la régulation financière aux États-Unis et au Royaume-Uni pourraient entraîner une perte de compétitivité du secteur financier de la zone euro. Par ailleurs, une crise sanitaire ou l'apparition de nouvelles pandémies de type Covid-19 ne peuvent être exclues, ainsi que des événements imprévus ou catastrophes naturelles.

L'environnement économique et financier est exposé à des risques géopolitiques et à un niveau d'incertitudes historiquement très élevé. Aux États-Unis, l'administration Trump applique un programme protectionniste et isolationniste, qui se traduit par une guerre commerciale contre la Chine et des hausses tarifaires envers les autres pays. Les États-Unis se retirent des accords du climat, diminuent l'aide au développement et leur soutien aux institutions multilatérales. Les annonces successives sont contradictoires, laissant subsister un niveau d'incertitudes très élevé sur le régime du commerce international, les accords de sécurité et le rôle du dollar dans le système monétaire international.

En Europe, la baisse du soutien américain envers l'Ukraine et les doutes sur l'ampleur de son soutien à l'OTAN rendent nécessaire un effort soutenu de réarmement. L'Europe pourrait être contrainte d'augmenter ses dépenses de défense dans un contexte budgétaire déjà tendu dans de nombreux pays. La France traverse depuis le second semestre 2024 une période de crise politique caractérisée par une instabilité gouvernementale et la difficulté pour le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif à trouver une majorité à l'Assemblée Nationale, notamment sur les questions budgétaires, dans un contexte où le déficit du budget de l'état est supérieur aux critères européens. Une impasse politique prolongée sur les questions budgétaires et/ou une absence de réduction du déficit budgétaire, notamment pour l'année 2026, mais aussi plus généralement les années à venir, pourrait avoir un impact sur la notation de la dette de la France, sur sa situation économique et sur la situation financière des entreprises françaises.

En Asie, la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, ainsi que la permanence de tensions entre la Chine et Taïwan et en mer de Chine, sont porteuses de tensions géopolitiques, de relocalisations de production et de risques de fractures technologiques qui affecteront aussi l'Europe.

Au Moyen Orient, les tensions entre Israël et l'Iran resteront une source d'incertitude avec des conséquences potentielles notamment sur les prix du pétrole en cas de blocage du détroit d'Ormuz.

En 2025, l'inflation mondiale poursuit son ralentissement mais continue à être dans l'ensemble au-dessus du seuil de 2% souhaité par les banquiers centraux. L'ampleur de la hausse des tarifs douaniers américains et la possibilité de mesures de rétorsion ont élevé le niveau des incertitudes, ce qui réduit la vitesse à laquelle les banques centrales pourront assouplir leur politique monétaire. La Fed et dans une moindre mesure la BCE ont ralenti leurs cycles de baisses des taux, sans donner d'indications sur le niveau qui pourrait être atteint en fin de cycle. La Fed restera très attentive aux conséquences inflationnistes du programme du Président Trump. Les banques centrales opèrent par ailleurs une réduction progressive de la taille de leur bilan qui peut impacter la liquidité bancaire.

L'ensemble de ces risques et incertitudes pourrait générer une plus forte volatilité sur les marchés financiers et causer une baisse du cours de divers actifs entraînant potentiellement des défauts de paiement, avec des conséquences difficiles à anticiper pour le Groupe.

À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent.

À la suite de la fusion ALD/LeasePlan en 2023 ayant donné naissance à Ayvens, le secteur automobile représente dorénavant pour le Groupe une exposition importante. Il est aujourd'hui l'objet de transformations stratégiques majeures, à la fois environnementales (part grandissante des véhicules électriques), technologiques, et concurrentielles (arrivée des constructeurs asiatiques en Europe sur les véhicules électriques) dont les conséquences peuvent générer des risques importants sur les résultats du Groupe et la valeur de ses actifs. Les résultats et la situation financière du Groupe sont ainsi exposés aux conditions économiques, financières, politiques et géopolitiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent. »

4.2 Ratios réglementaires

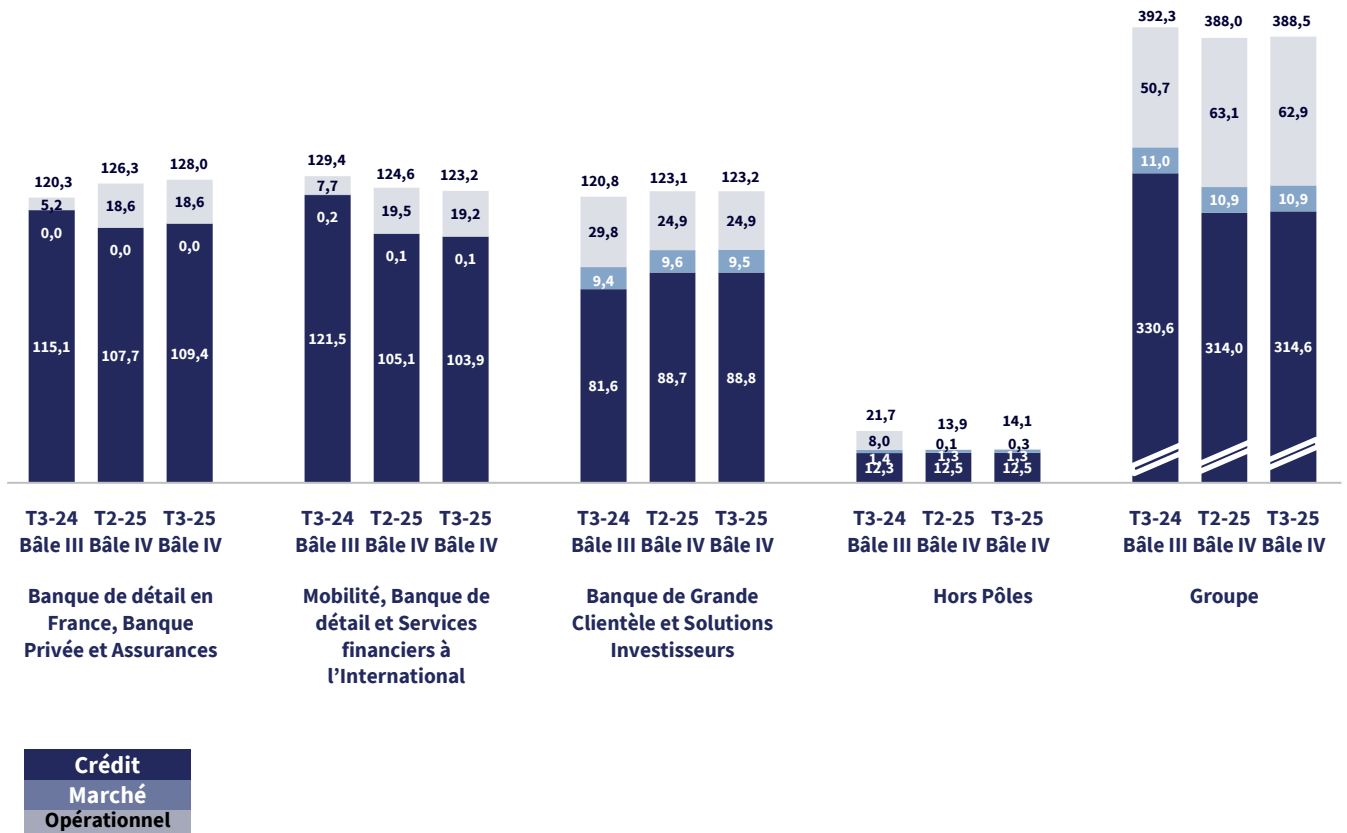
4.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 190 à 200 suivantes du document d'enregistrement universel 2025

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2025, Société Générale a émis 1 milliard d'euros de Tier 2 et 1 milliard d'euros d' AT1. Société Générale a par ailleurs procédé sur cette période, au remboursement dans le cadre de la clause de « capital event » d'une émission de 1,25 milliard de dollars d'AT1 (1,1 milliard d'euros équivalent) et de trois émissions Tier 2 en USD, AUD et EUR pour un montant total de c. 1 milliard d'euros équivalent. Sur cette même période Société Générale a également remboursé à date de maturité ou date de call, une émission de 1,25 milliard d'euros de Tier 2, une autre de 1,5 milliard de dollars de Tier 2 (1,4 milliard d'euros équivalent) et six instruments Tier 2 en EUR, JPY et AUD pour un montant total de 0,7 milliard d'euros équivalent.

4.2.2 Extrait de la présentation du 30 octobre 2025 : Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2025 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR3/CRD6, en Md EUR)

Actualisation de la page 197 du document d'enregistrement universel 2025



Encours pondérés des risques phasés selon les règles CRR3/CRD6. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 198 du document d'enregistrement universel 2025

En Md EUR	30/09/2025	31/12/2024
Capitaux propres part du Groupe	69,8	70,3
Titres Super Subordonnés (TSS) ⁽¹⁾	(9,4)	(10,5)
Provision pour distribution ⁽²⁾ et coupons sur hybrides	(2,0)	(1,9)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7,1)	(7,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	9,3	9,0
Déductions et retraitements prudentiels	(7,6)	(7,8)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	53,1	51,8
Fonds propres additionnel de catégorie 1	9,9	10,8
Fonds propres Tier 1	63,0	62,6
Fonds propres Tier 2	10,1	11,2
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	73,1	73,7
Encours pondérés	388,5	389,5
Ratio Common Equity Tier 1	13,7%	13,3%
Ratio Tier 1	16,2%	16,1%
Ratio global	18,8%	18,9%

NB: Incluant le compromis Danois pour les activités d'assurance, pro forma incluant les résultats du T3-25. Les montants prudentiels et comptables peuvent différer en fonction du traitement prudentiel appliqué aux éléments soumis à des retraitements spécifiques selon la réglementation actuelle

1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, (2) Basé sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe du 9M-25, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation des pages 199 et 200 du document d'enregistrement universel 2025

En Md EUR	30/09/2025	31/12/2024
Fonds propres Tier 1	63,0	62,6
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 423	1 407
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(14)	2
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	18	14
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	121	129
Ajustements techniques et réglementaires	(102)	(110)
Exposition levier	1 448	1 442
Ratio de levier phasé	4,35%	4,34%

(1) Pro forma incluant les résultats du T3-25, (2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance), (3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

4.3 Qualité des actifs

Actualisation de la page 217 du document d'enregistrement universel 2025

Qualité des actifs

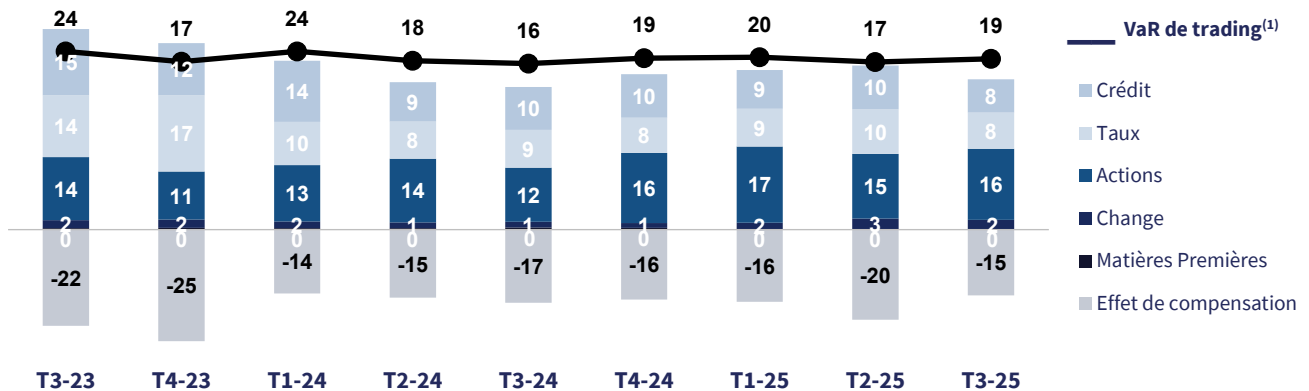
En Md EUR	30/09/2025	30/06/2025	30/09/2024
Créances brutes saines	488,3	492,5	495,5
<i>dont créances classées en étape 1 ⁽¹⁾</i>	433,7	438,2	447,1
<i>dont créances classées en étape 2</i>	42,4	41,4	34,4
Créances brutes douteuses	13,9	14,0	15,1
<i>dont créances classées en étape 3</i>	13,9	14,0	15,1
Total créances brutes ⁽²⁾	502,3	506,5	510,6
Taux brut d'encours douteux ⁽²⁾	2,77%	2,77%	2,95%
Provisions sur créances brutes saines	2,5	2,6	2,6
<i>dont provisions étape 1</i>	0,8	0,8	0,9
<i>dont provisions étape 2</i>	1,7	1,8	1,7
Provisions sur créances brutes douteuses	6,2	6,2	6,5
<i>dont provisions étape 3</i>	6,2	6,2	6,5
Total provisions	8,7	8,7	9,1
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	45%	44%	43%
Taux net de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses +Garanties+ Collatéral / Créances douteuses)	82%	81%	84%

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées.

4.4 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 232 et 233 du document d'enregistrement universel 2025

Évolution de la VaR de Trading⁽¹⁾ et de la VaR stressée⁽²⁾



Var stressée ⁽²⁾ à 1 jour, 99% en M EUR	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25	T3-25
Minimum	27	37	21	27	26
Maximum	53	57	54	53	51
Moyenne	41	47	38	39	37

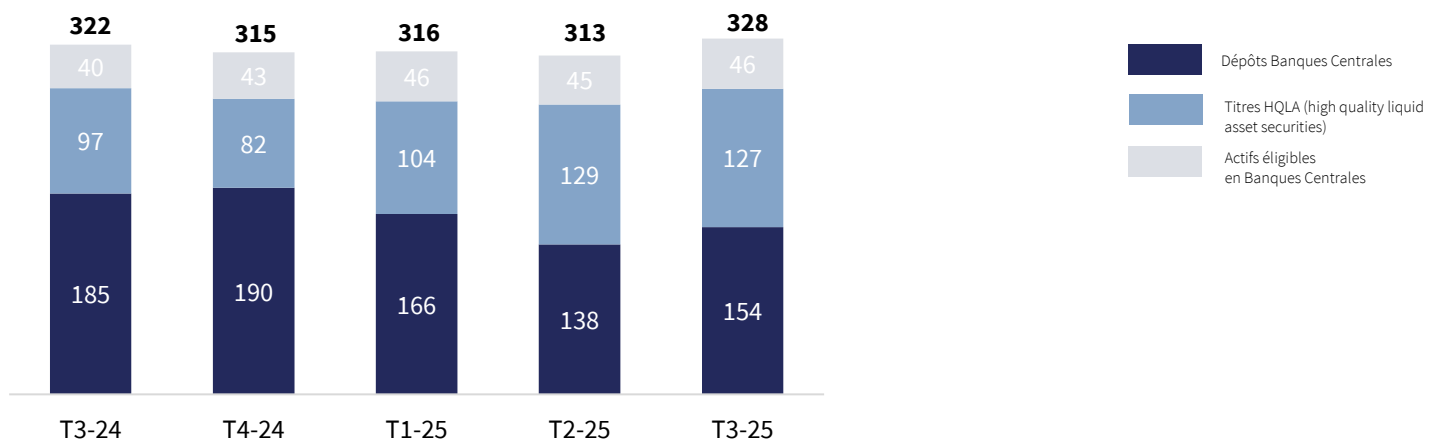
(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables,
(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.5 Risques de liquidité

Actualisation de la page 246 du document d'enregistrement universel 2025

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

Le Liquidity Coverage Ratio s'élève à 150% en moyenne au T3-25.



4.6 Litiges

Actualisation de la page 262 du document d'enregistrement universel 2025

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS »), alors filiale de SG Luxembourg, a conclu un accord transactionnel, devenu définitif le 28 mars 2025, en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son groupe, dont Stanford International Bank Limited. Cet accord transactionnel prévoyait le versement par SGPBS d'une indemnité de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon des demandes formées contre cette dernière. Comme prévu par la documentation contractuelle relative à la cession de SGPBS, réalisée le 31 janvier 2025, le groupe Société Générale a pris en charge le paiement de ce montant. Toutes les procédures Stanford aux Etats-Unis sont désormais terminées.
A Genève, dans le même dossier, une requête en conciliation, puis un mémoire en demande, ont été déposés contre SGPBS en, respectivement, novembre 2022 et juin 2023 par les Joint Liquidators antillais représentant également les investisseurs représentés par les demandeurs qui étaient parties aux procédures américaines précitées. UBP, acquéreur de SGPBS, est désormais partie à cette procédure suisse. Conformément à la documentation contractuelle relative à la cession de SGPBS et sous les réserves qui y sont prévues, Société Générale continue in fine à porter le risque financier qui est associé à cette procédure. Le 3 mars 2025, le juge suisse a fait droit à la demande d'examen préalable de la qualité à agir du demandeur avant de se prononcer sur le fond de sa demande. Le 26 août 2025, le juge a également fait droit à la demande d'examen préalable de l'autorité de la chose jugée attachée au Bar Order du 8 juin 2023 ainsi qu'à l'accord transactionnel du 19 février 2023 avant de se prononcer sur le fond de sa demande.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions jugeant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et définissant les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Les modalités définies par le Conseil d'Etat ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Or, Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue Engie), des droits de cette nature. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France.
Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure en manquement contre la République française en novembre 2014 et confirmé sa position via la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de justice a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement au motif que le Conseil d'Etat n'avait pas pris en compte l'impôt des sous-filiales européennes afin de gager le précompte acquitté à tort, et du fait également que le Conseil d'Etat avait omis de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Engie sur les créances rachetées à Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution financière en faveur de Société Générale. Cet arrêt a jugé que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles. Saisi en cassation contre cet arrêt, le Conseil d'Etat a considéré qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. La Cour de justice, dans un arrêt du 12 mai 2022, a confirmé la non-compatibilité du précompte avec la directive mère-filles. Le Conseil d'Etat, par une décision Engie du 30 juin 2023, a pris acte de cette incompatibilité et a ainsi confirmé la solution qui avait été retenue par l'arrêt de la Cour administrative de Versailles pour l'année 2002, mais a renvoyé l'examen de l'année 2003 à cette même Cour, laquelle a confirmé le 9 janvier 2024 le dégrèvement partiel prononcé par l'administration en cours d'instance. Société Générale a formé un pourvoi qui n'a pas été admis par le Conseil d'Etat par une décision du 23 décembre 2024 mettant un terme définitif au contentieux portant sur les créances 2002 et 2003. Concernant les créances Suez 1999 à 2001 et la créance Rhodia, un contentieux indemnitaire a été introduit en avril 2017 devant le tribunal administratif de Paris qui a rejeté les demandes de Société Générale le 28 février 2023. En avril 2023, Société Générale a interjeté appel de cette décision devant la Cour administrative d'appel de Paris et a initié une procédure pour violation du droit communautaire auprès de la Commission européenne. La Cour administrative d'appel de Paris a rendu une décision partiellement défavorable en date du 17 juillet 2025, ne faisant droit à la requête de Société Générale qu'en tant qu'elle concerne les précomptes Rhodia, mais rejetant les demandes au titre des précomptes Suez. Société Générale s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat en septembre 2025. La procédure européenne est toujours en cours.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. EuroChem AG est intervenue volontairement comme demandeur en cours de procédure. Dans une décision du 31 juillet 2025, le Tribunal a rejeté la demande en paiement formée contre SG jugeant qu'en application des sanctions européennes, les garanties étaient gelées et ne pouvaient être exécutées. Les demandeurs ont été autorisés à interjeter appel de cette décision.

5. RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

5.1 Responsable du troisième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

5.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 30 octobre 2025

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

5.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société KPMG S.A.
représentée par Guillaume Mabilie

Adresse : Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense (France)

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit représentée par Emmanuel Benoist et Ridha Ben Chamek

Adresse : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Les sociétés KPMG S.A. et PricewaterhouseCoopers Audit sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

5.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Le troisième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 30 octobre 2025 sous le numéro D-25-0088-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

6. TABLE DE CONCORDANCE

6.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{ème} Amendement	3 ^{ème} Amendement
Rubriques					
1	PERSONNES RESPONSABLES				
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	674	38	161	36
1.2	Déclaration des personnes responsables	674	38	161	36
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA	NA
1.4	Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur	680	39	162	37
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	674	39	162	37
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	674	39		37
3	FACTEURS DE RISQUE	165-177	29-30	41-51	29
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR				
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	664	1	1	1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	664	1	1	1
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	664	NA	NA	NA
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	664	1	1	1
5	APERÇU DES ACTIVITÉS				
5.1	Principales activités	6 - 7 ; 15 - 24 ; 42 - 46	7-18	7-27	7-18
5.2	Principaux marchés	6 - 14 ; 15 - 24 ; 26 - 27 ; 58 - 60 ; 528-530	7-18	8-27	7-18
5.3	Événements importants dans le développement des activités	3 - 24	3-6	3-5	3-5
5.4	Stratégie et objectifs	8 - 14 ; 15 - 24	3-6	3-5	3-5
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	NA
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-37	7-25	6-19	7-25
5.7	Investissements	54 - 55 ; 265 ; 402 - 407	NA	81-83	NA
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE				
6.1	Description sommaire du Groupe	6 - 7 ; 26 - 27	NA	27	NA
6.2	Liste des filiales importantes	26 - 27 ; 538 - 574	NA	27	NA
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT				
7.1	Situation financière	29 ; 51 - 53 ; 383 - 654	7-27	8-26	7-27
7.2	Résultats d'exploitation	28-41	7-24	8-19	7-27
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX				

8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	51 - 53; 384 - 390; 630 - 632	11 ;21 ;23-27	30-35 ;52-54	11 ;21 ;23-27
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	389	NA	70	NA
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	52 - 53	26-27	30-35	26
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	52 - 53; 56	NA	NA	NA
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	12 - 14 ; 190	3-6	3-5	3-5
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES				
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	56 ; 57	NA	37	NA
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	12-14	3-6	3-5	3-5
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	62 - 63 ; 64 - 92	28	38-40	28
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	140	28	40	28
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	94-136	NA	NA	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	505-514	NA	NA	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION				
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	66 ; 73 - 80 ; 91 ; 95 ; 135	28	38-40	28
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	84 ;86	NA	39	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	63	NA	NA	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	64-65	NA	38-40	NA
15	SALARIÉS				
15.1	Nombre de salariés	6	NA	NA	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	66 ; 73 - 80 ; 91 ; 94 - 136	NA	NA	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	506; 512 - 513 ; 603 ; 622 ; 626 ; 659 - 660 ; 660 - 661 ; 666	NA	159	NA

16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	659	NA	159	NA
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	659 - 663 ; 664 - 666	NA	159	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur	659 ; 662	NA	159	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	140 ; 141 ; 506	NA	NA	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR				
18.1	Informations financières historiques	7 ; 28 - 41 ; 164 ; 383 - 654	7-25	8-35	7-25
6-3718.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	580 - 587 ; 649 - 654	NA	NA	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	9 ; 658	7	8	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	262 ; 576 - 578	36	154-157	34-35
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	57	26-27	37	26
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
19.1	Capital social	138 - 139 ; 656 - 666	1	1	1
19.2	Acte constitutif et statuts	667 - 672	NA	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	56	NA	37	NA
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	664 - 666	NA	NA	NA